



# ÉVALUATION A MI-PAROURS CONTRAT DE VILLE D'ALBERTVILLE

2014 – 2020

---



## **SOMMAIRE**

### INTRODUCTION

La contextualisation de l'évaluation à mi-parcours

### **PARTIE 1 – DONNÉES DE DIAGNOSTIC**

1.1. Le diagnostic de territoire

1.2. Un contrat de ville inscrit dans la stratégie territoriale

1.3. La situation géographique du quartier prioritaire

- Le Val des Roses

- La Contamine

1.4. Les projets structurants du QPV

1.5. La situation du QPV en comparaison d'autres ensembles

### **PARTIE 2 - SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS PREVUS AU CONTRAT DE VILLE**

2.1 Analyse globale de la mise en œuvre des actions

2.2 Analyse détaillées de la mise en œuvre des actions – par pilier + axes transversaux

### **PARTIE 3 – GOUVERNANCE ET PILOTAGE**

3.1. Ingénierie et gouvernance

3.2. Perception de la population sur la gouvernance

3.3. Mobilisation des politiques publiques

### CONCLUSION

### ANNEXES

## INTRODUCTION

### La contextualisation de l'évaluation à mi-parcours

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, définissant la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, vise à assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie des habitants.

La ville d'Albertville a été retenue dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville à l'été 2014, pour son quartier «Val des Roses - La Contamine», ce qui en fait un territoire entrant. Le quartier du Champ de Mars n'a pas été retenu par le CGET à cause de sa taille modeste et des seuils de revenus, même s'il présente des signes de fragilité importants. L'ensemble représente environ 3 000 habitants.

Ce contrat, piloté à l'échelle intercommunale a été signé le 17 juillet 2015 précisant la volonté de s'inscrire dans une démarche de renouvellement urbain.

Il est à ce stade, utile de rappeler, toute la difficulté que les équipes en charge du diagnostic en 2014/2015 pour constituer la base des indicateurs de la politique de la ville, ont rencontrées pour extraire les indicateurs utiles de l'espace QPV. Effectivement, cette nouvelle entité géographique définie par la nouvelle géographie prioritaire de la loi Lamy, faisant du quartier Val des Roses-La Contamine un site entrant était dépourvu de données précises sur ce périmètre. Il a ainsi fallu laisser le temps utile aux différentes institutions pour constituer leur base de données sur ce nouveau périmètre.

Ainsi, concernant la partie diagnostic, cette étape de mi-contrat va finalement rappeler les données du diagnostic initial et détailler les données actualisées spécifiquement sur le QPV s'appuyant principalement sur le système d'Information Géographie de la politique de la ville mis en service par le ministère de la cohésion des territoires.

Aujourd'hui, en plus de l'actualisation des indicateurs, l'évaluation à mi-parcours a donc pour objectifs :

- De rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions selon les orientations spécifiques inscrites au contrat de ville,
- D'apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en termes de plus-value, de mobilisation du droit commun, et de co-construction à travers notamment la mise en place du conseil citoyen,
- D'ajuster ou réorienter le programme d'actions du contrat de ville pour la période 2018 – 2020, au plus proche des besoins du territoire.

## PARTIE 1

### ÉVOLUTION DU DIAGNOSTIC

#### 1.1. Le diagnostic de territoire

Dans la perspective de la mise en œuvre d'un contrat de Ville sur le territoire prioritaire d'Albertville, un diagnostic de territoire a été élaboré et des axes stratégiques d'intervention définis.

Les points clefs du diagnostic selon les axes de développement sont présentés dans le tableau suivant :

Cadre de vie et renouvellement urbain	Cohésion sociale	Développement économique et emploi
Un environnement agréable mais des quartiers relativement enclavés	Une population aux revenus faibles	Des activités économiques et commerciales présentes mais fragiles
Un parc social majoritaire, vieillissant et pour partie dégradé malgré un entretien régulier	Des familles nombreuses et monoparentales en proportion importante	Un taux d'activité faible
Des quartiers peu attractifs	Une jeunesse importante	Un taux de chômage important
Un climat pesant du fait des incivilités et actes de délinquance sans réponse adaptées	Une population immigrée importante avec des problématiques de maîtrise linguistique	De nombreux freins à l'emploi
Problématique importante de radicalisation	Des ruptures et des difficultés scolaires précoces et nombreuses	
	Une situation socio-sanitaire défavorable	
	Des ressources culturelles et sportives insuffisamment utilisées	
	Un accès aux droits et aux services peu sollicité	

Ces éléments de diagnostics résultent d'une large mobilisation des acteurs locaux et du partage d'information entre eux. La démarche s'est organisée selon une approche globale et participative visant à articuler étroitement les enjeux urbains, sociaux et économiques.

A partir de cet état des lieux et des orientations stratégiques proposées le Contrat de ville a déterminé les axes opérationnels, dans le respect des piliers définis par la loi du 21 février 2014 :

- Pilier cadre de vie et habitat
  - ✓ Améliorer l'attractivité et la mixité sociale et fonctionnelle du quartier
    - Rénover le bâti visant à favoriser la mixité sociale,
    - Valoriser les espaces publics,
    - Implanter de nouveaux services de proximité,
    - Améliorer la circulation et les déplacements,
  - ✓ Stimuler l'implication des habitants dans leur cadre de vie
    - Associer les habitants à l'entretien du cadre de vie,
    - Développer les espaces d'échanges et de convivialité,
  - ✓ Lutter contre les incivilités et l'insécurité
    - Renforcer les moyens de prévention et de lutte contre la récidive,
    - Conforter les dispositifs d'aide aux victimes,
    - Lutter contre l'insécurité réelle et ressentie.
  
- Pilier cohésion sociale
  - ✓ Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République
    - Soutenir l'apprentissage et la maîtrise de la langue française,
    - Prévenir les risques de radicalisation,
    - Faire vivre les valeurs de la République,
  - ✓ Améliorer l'accès aux services de la Cité
    - Améliorer l'accès à la culture, au sport et aux loisirs en veillant à proposer un accès égalitaire filles-garçons,
    - Améliorer l'accès aux droits,
    - Améliorer l'accès aux soins,
  - ✓ Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et les enfants dans leur scolarité
    - Amplifier les actions concourant au soutien à la parentalité,
    - Appuyer les dispositifs éducatifs,
    - Favoriser l'accrochage des élèves dans l'apprentissage,
    - Lutter contre la fracture numérique ;
  
- Pilier développement économique et emploi
  - ✓ Assurer la viabilité du commerce de proximité
    - Mieux connaître la situation économique et financière des commerces existants,
    - Explorer le potentiel de développement de l'offre commerciale,
  - ✓ Stimuler et conforter les habitants entrepreneurs
    - Améliorer la connaissance des entreprises immatriculées du quartier prioritaire,
    - Renforcer l'accompagnement des créateurs d'entreprise,
  - ✓ Intensifier l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail
    - Renforcer la participation des femmes et des jeunes au marché du travail,
    - Enrichir et diversifier les outils visant le développement et l'employabilité des femmes et des jeunes,

- Lutter contre les discriminations d'accès à l'emploi des jeunes diplômés.

Par ailleurs ces piliers intègrent de manière opérationnelle les axes transversaux à savoir :

- L'égalité femmes-hommes,
- La jeunesse,
- La lutte contre les discriminations,
- La citoyenneté,
- La prévention de la radicalisation.

### ➤ **Égalité entre les femmes et les hommes**

Deux problématiques ressortent des données et informations recueillies en la matière :

Le taux d'activité des femmes est plus faible sur le QP (61 % à 63 %) que sur la ville d'Albertville (66,5 %). Lorsqu'elles travaillent, les femmes du Val de Roses - La Contamine sont plus fréquemment à temps partiel (entre 42 % et 43 % des femmes salariées) que les femmes d'Albertville (36,6%). On constate une insuffisance de places de crèche en nombre et en horaires atypiques ainsi qu'une offre de services d'accueil des enfants pouvant répondre aux problématiques d'emploi des femmes en situation de monoparentalité notamment.

Sans pouvoir objectiver les phénomènes, les professionnels et acteurs de la ville constatent un certain isolement des femmes (femmes de plus en plus voilées pour garantir leur tranquillité à l'égard des hommes et femmes retraitées ne sortant plus de chez elles...) et des très jeunes filles : à partir de 8-10 ans, certaines familles interdisent aux fillettes de sortir et de jouer dehors.

L'égalité femmes-hommes est une des priorités transversales à prendre en compte obligatoirement dans le contrat de ville. C'est l'occasion pour « *l'État, les collectivités territoriales et les partenaires signataires de s'investir dans un programme d'actions ambitieux pour faire progresser, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté.* »

### ➤ **La jeunesse**

Les jeunes sont en nombre important sur le quartier prioritaire. Toutefois sans pouvoir précisément objectiver les constats (peu de données sur les jeunes du QPV), ces derniers présentent certains signes de fragilité :

- ✓ Un décrochage scolaire de plus en plus tôt et un niveau de diplôme peu élevé.
- ✓ Des phénomènes d'illettrisme.
- ✓ Un taux d'emploi faible.
- ✓ Un manque de mobilité.
- ✓ Un risque perçu de radicalisation pour quelques-uns.

Les acteurs remarquent des phénomènes d'appartenance des jeunes à des sous-territoires concurrents (clans / bandes) qui nécessitent d'être attentifs à la localisation des réponses ou des propositions faites par les professionnels.

### ➤ **Lutte contre les discriminations**

La politique de la ville est aussi une politique de lutte contre les phénomènes d'exclusion et de discriminations. Les habitant-e-s des quartiers populaires sont en effet particulièrement exposé-e-s aux discriminations liées à leur origine, réelle ou supposée. Plusieurs études récentes ont également démontré que leur lieu de résidence, porteur de stéréotypes, était souvent un handicap dans leur recherche d'un emploi. Dans ce contexte, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, renforce la lutte contre les discriminations et fait du lieu de résidence le 20ème critère légal de discriminations prohibées.

Comme le souligne le comité interministériel "Égalité, Citoyenneté: la République en actes" du 6 mars

2015, la prise de conscience des pratiques discriminatoires à l'embauche et dans l'emploi est réelle mais insuffisante pour faire changer les pratiques. Des mesures concrètes doivent par conséquent être mises en place pour passer de la prise de conscience aux actes, les contrats de ville représentent une opportunité pour ce faire.

➤ **La citoyenneté**

Une dynamique associative existe sur le quartier : plusieurs associations sont situées sur le territoire : la CSF, «Vivre au Val de Roses», la CNL et le Secours populaire. Le CAPS, qui a un label national « Régie de quartier » propose une friperie ouverte à La Contamine.

Sur le QPV, les associations déjà présentes se sont développées et ont pris des initiatives pour se faire reconnaître et mettre en œuvre des actions au bénéfice des habitants : « Réussir pour exister » à La Contamine et l'Association du Quartier du Champ de Mars notamment.

➤ **La prévention de la radicalisation**

En application de la circulaire d'orientation du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 21 janvier 2016, le contrat de ville d'Albertville a été complété par un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation.

## **1.2. Un contrat de ville inscrit dans la stratégie territoriale**

Le quartier ne peut pas être traité en marge de la dynamique d'une ville et d'une agglomération et il est nécessaire de trouver une bonne articulation et synergie dans la prise en compte des difficultés à l'échelle du territoire, dans ses dimensions rurales et urbaines.

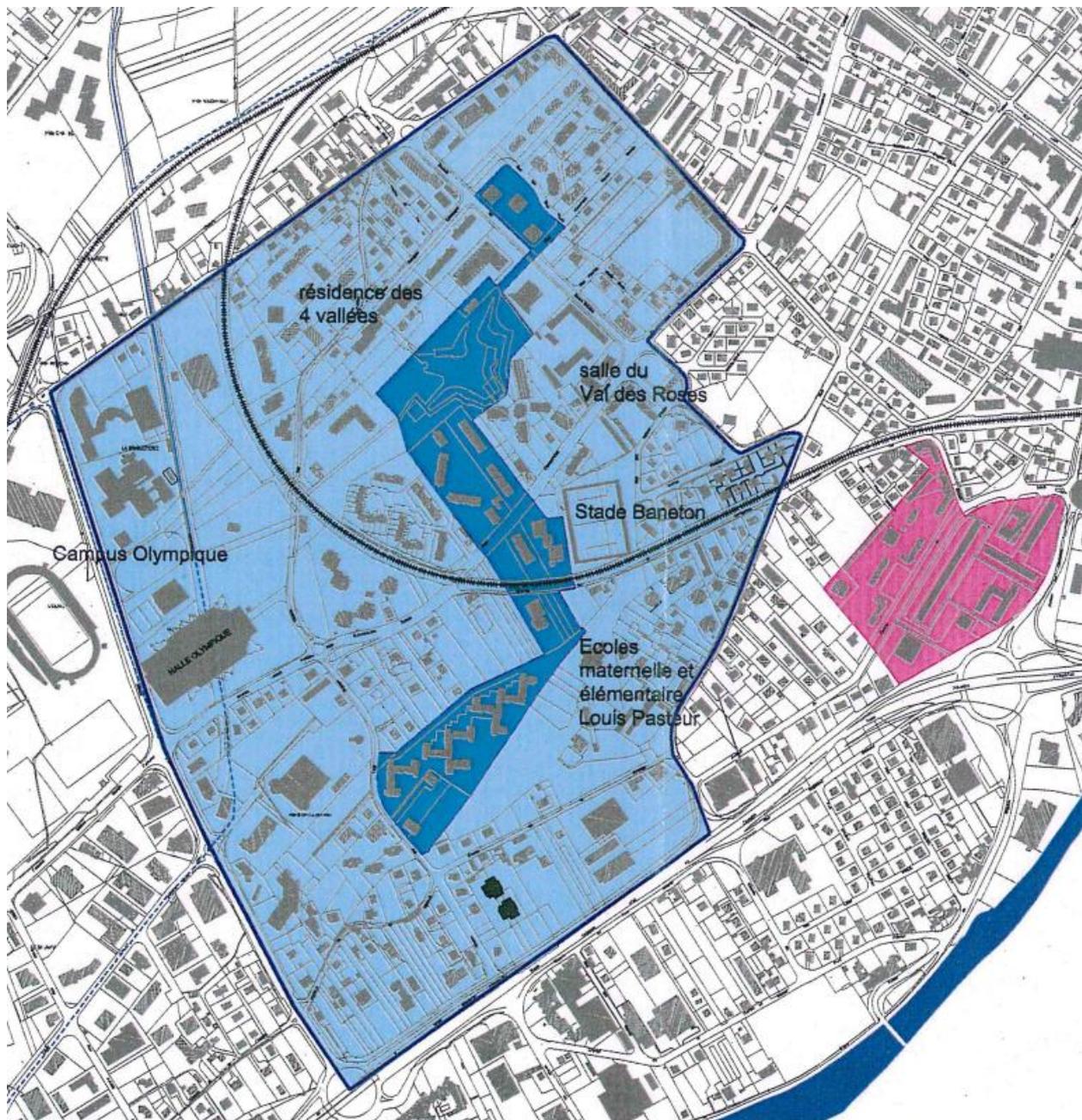
Il convient également de veiller à l'articulation du contrat de ville avec les schémas et programmes susceptibles d'intervenir sur des thématiques communes. Pour mémoire, les documents de planification sur lesquels s'appuient le Contrat de Ville Arlysère :

- Un Schéma de Cohérence Territoriale : le SCoT du Syndicat Intercommunal Arlysère a été approuvé le 9 mai 2012 et est entré en vigueur pour 10 ans.
- Un Programme Local de l'Habitat 2ème génération d'Arlysère adopté en 2015 (PLH).
- Un Plan Départemental de l'Habitat : le PDH de la Savoie (2010-2016) couvre le territoire d'Albertville.
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- Une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la ville réalisée en juillet 2012.
- Un Plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvé au CM du 17/11/2014.
- Un Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2014- 2018.
- Un Schéma départemental de cohésion sociale 2014-2018.

### **Les dispositifs de la politique de la ville**

- Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Un Collège en Réseau d'Education Prioritaire (REP) : La Combe de Savoie
- 6 écoles en Réseau de Réussite Scolaire (RRS) : Val des Roses, Louis Pasteur et Champ de Mars (3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires).

### 1.3. La situation géographique du quartier prioritaire



D'un point de vue géographique, le quartier « Val des Roses-La Contamine » se situe en plein centre d'Albertville, entre le centre-ville, la zone commerciale du Chiriac et le pôle olympique, qui est amené à se développer au cours des prochaines années puisque la création récente d'une ZAC vise à promouvoir l'installation d'entreprises et de services en lien avec le sport. Peu attractif, il remplit principalement une fonction d'accueil résidentiel de populations aux ressources modestes, en raison de la présence importante de logements sociaux. Ainsi, 44% des résidences principales du territoire vécu appartiennent au parc locatif social et 91% du parc est composé de logements collectifs.

A noter, en rose sur la carte, le quartier du Champ de Mars qui reste à surveiller bien que non retenu dans la géographie prioritaire, présentant des caractéristiques sensiblement analogues au QPV.

Le contrat de ville d'Albertville, conclu le 17 juillet 2015 précise la volonté de s'inscrire dans une démarche de renouvellement urbain. Le **protocole de préfiguration**, résultant de ce diagnostic, a été signé le 13 juillet 2016. Les trois axes stratégiques inscrits étaient les suivants :

- Inscrire le quartier dans le tissu urbain comme une interface active entre le secteur olympique et le centre-ville ;
- Valoriser sa fonction résidentielle ;
- Offrir aux habitants un cadre de vie pacifié et de qualité.

Les objectifs suivants sont retenus et structurent le projet d'aménagement et de développement:

- Faire du périmètre vécu un pôle d'équilibre attractif et innovant entre la ville-centre et le parc olympique,
- Affirmer des polarités de services, d'équipements et de lieux de vie plus lisibles et structurants,
- Diversifier l'offre en logements en innovant dans les produits et modes d'habiter,
- Développer une armature d'espaces publics structurants et complémentaires,
- Apaiser les axes routiers majeurs et développer une offre « tous modes » qualitative.

Intégré à l'évaluation du contrat de ville, la composante urbaine convoque de nouveaux indicateurs à suivre dans la réflexion. Le porteur de projet et les partenaires s'engagent à réaliser une collecte des indicateurs de façon régulière, au moins annuelle, et à produire un rapport d'avancement quantitatif et qualitatif du projet de rénovation urbaine une fois par an, qui sera soumis à débat au comité de pilotage du contrat de ville.

#### **1.4. Les projets structurants du QPV**

S'agissant des projets structurants, l'objectif de cette première période du contrat a été d'entrer en logique de renouvellement urbain.

A cet égard, un protocole de préfiguration a été signé, puis mis en œuvre. Un projet de Renouvellement Urbain a été rédigé à la suite et présenté au Comité Régional de Coordination des Financeurs qui a émis un avis favorable au travail présenté. La convention est depuis écrite et devrait être signée d'ici la fin de l'année 2019. Concernant le Champ de Mars, un effort important de rénovation du bâti social a été fourni depuis 2014. Ce quartier reste à surveiller.

#### **1.5. La situation du QPV en comparaison d'autres ensembles**

Les données statistiques et les divers indicateurs étaient trop peu disponibles en 2014 / 2015 pour en constituer une base fiable à échelle du QPV.

Tout l'enjeu de ce début de contrat étaient de les rassembler, voire en créer quelques-uns pour les constituer en tableau de suivi.

Nous prouvons à présent considérer que les indicateurs compilés par le ministère de la cohésion des territoires au travers du système d'Information Géographie de la politique de la ville disponibles sur leur site (<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP073004>) font référence, constituant ainsi en quelques sortes une « base 0 », à actualiser les années suivantes, spécifiquement sur ce nouveau périmètre.

Les fiches «indicateurs » au nombre de 5 sont annexées (annexe 1) à ce présent document :

- Démographie
- Revenus
- Insertion professionnelle
- Éducation
- Tissu économique

Des données chiffrées plus localisées pourront utilement compléter ces indicateurs comme sur les thématiques de l'emploi via l'agence locale du pôle emploi ou de l'insertion via l'antenne d'Albertville de la Mission Locale Jeune par exemple.

## **PARTIE 2**

### **SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS PRÉVUS AU CONTRAT DE VILLE**

Le contrat de ville permet de financer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Cette partie de la démarche d'évaluation a pour objectif d'analyser l'avancement des réalisations de la programmation des actions du contrat de ville, au titre de l'ensemble des actions mobilisées, afin de les confronter aux objectifs initiaux du contrat de ville.

#### **2.1 Analyse globale de la mise en œuvre des actions**

Le Contrat de Ville permet de financer des actions en faveur de la population résidant dans les quartiers prioritaires.

##### **Un besoin d'accompagner davantage les porteurs de projets**

Répondre à un appel à projet annuel, dans le cadre de la politique de la ville, pour obtenir les subventions nécessaires à la mise en œuvre d'une action nécessite des compétences que les associations ne possèdent pas forcément. Cette lourdeur administrative a été largement évoquée lors des différentes réunions avec les porteurs de projets. Un travail plus fin d'accompagnement est nécessaire pour permettre aux associations de mener des actions au sein des quartiers.

##### **Une analyse de la programmation globale difficile**

L'une des difficultés émane du changement de compétence de la politique de la ville, avec l'agglomération comme pilote, à moyen humain constant. L'objectif de ces prochaines années est donc, progressivement, de communiquer davantage avec les partenaires, et de préparer, en amont, un suivi plus spécifique avec les porteurs de projets, afin de pouvoir, en aval, extraire les données plus facilement, et obtenir une grille de lecture formelle, lisible pour tous, et partagée.

##### **Une programmation engagée en quasi-totalité**

Sur les 68 actions programmées au contrat, seules 4 ne sont pas encore engagées à mi-parcours.

Cf le suivi de réalisation des actions par pilier en annexe 2.

## 2.2 Analyse détaillées de la mise en œuvre des actions – par pilier + axes transversaux

Pilier 1 – HABITAT – CADRE DE VIE			
Objectifs opérationnels	Actions engagées	Analyse	Ajustements – préconisations
<b>Objectif stratégique 1</b> <b>Améliorer l'attractivité et la mixité (sociale et fonctionnelle) du quartier</b>			
<b>Rénover le bâti afin de favoriser la mixité sociale</b>	- La Maison du Projet bien qu'embryonnaire est en place et mérite d'être actualisée (lieu définitif non encore déterminé)	- La Maison du projet ne trouve pas sa place par le fait qu'elle n'est pas bien située et que son animation n'est pas effective. Les membres du conseil citoyen réfléchissent à une animation plus dynamique dans un lieu propice qui reste à définir, en lien avec le renouvellement urbain.	
<b>Valoriser les espaces publics</b>	- Le CNSHN est ouvert reste à développer le partenariat avec les scolaires et les jeunes sportifs  - Le protocole de préfiguration sur la rénovation urbaine a été signé le 13 juillet 2016 après une année de travail entre partenaires. Les études inscrites au protocole ont été réalisées.	- Renouvellement urbain : Le travail sur la rénovation urbaine se poursuit, les acteurs de terrain continuent la réflexion. La convention de rénovation urbaine est finalisée et reste à signer en décembre 2018.	
<b>Implanter de nouveaux services de proximité</b>	- La charte de relogement est finalisée.  - Les travaux de la Maison de l'Enfance au stade Baneton sont engagés.  - L'espace santé est ouvert depuis le 17/09/18 (première tranche) la prochaine tranche en janvier 2019, puis une suivante en septembre 2019.	- Espace santé Albertville : Un projet long à mettre en œuvre, mais qui trouve aujourd'hui sa place dans le paysage Albertvillois avec, à terme, une quinzaine de professionnels de santé, sur un site à mi-chemin entre le centre-ville et le QPV, répondant à un besoin de renforcement de l'offre médicale sur le territoire.	
<b>Améliorer la circulation et des déplacements</b>	- Le Préfet a été saisi pour la démolition de La Contamine (Bloc 3)  - La rénovation de l'école maternelle du VDR est effective.  - L'étude pré-opérationnelle sur la rénovation de la copropriété des Acacias est faite  - Implantation de l'aire de jeux au Parc du Val des Roses  - Accompagnement des dossiers avec une TVA réduite pour l'accession à la propriété (Bouygues, Territoires et	- Un parc qui retrouve sa fonction de lien sur le quartier avec des animations régulières, des espaces dédiés et une circulation apaisée dans le quartier qui mixe les populations et les générations (maison des personnes âgées, accueil de jour Alzheimer, habitants, école...)  - L'aménagement de l'aire de jeux du parc du Val des Roses	

	Développement, OPAC et Savoisienn Habitat)	a été travaillée avec les habitants, répondant à leurs attentes, ce qui permet aujourd'hui une fréquentation satisfaisante et un respect des lieux.	
<b>Objectif stratégique 2</b> <b>Stimuler l'implication des habitants dans le cadre de vie</b>			
<b>Associer les habitants à l'entretien du cadre de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil citoyen accompagné par un cabinet conseil se réunit chaque mois.</li> <li>- La GUSP est engagée avec Val Savoie Habitat, bailleur social : combinaison des réunions en pied d'immeuble, des mairies mobiles et des réunions publiques.</li> <li>- Les habitants sont impliqués dans les opérations de nettoyage des espaces de vie et des espaces verts de leur quartier (La Contaminer et Le Champ de Mars)</li> <li>- Les membres du CC sont associés à toutes les instances du contrat de ville.</li> <li>6 Des membres volontaires du conseil citoyens participent régulièrement aux formations proposées.</li> <li>- La rentrée citoyenne s'est déroulée à Albertville en octobre 2018 avec les conseillers des trois territoires en politique de la ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil citoyen n'est pas encore bien connu, ni reconnu par les habitants du quartier prioritaire. Ses missions sont difficilement comprises par les habitants et les membres eux-mêmes ont eu du mal à se les approprier. 2019 sera pour eux une année d'implication plus grande au sein des quartiers avec une ou 2 actions phares permettant de se faire connaître du public.</li> <li>- Il faut remarquer cependant que les représentants du conseil citoyen, associés à toutes les réunions du contrat de ville et du renouvellement urbain, ont trouvé leur place au sein de ces instances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'accompagnement du conseil citoyen</li> <li>- Renforcer et développer le travail engagé avec le bailleur social, les associations de quartier et tous les autres acteurs potentiels, pour permettre aux quartiers de retrouver un quotidien plus serein. Cela passe par une présence soutenue sur les quartiers, des actions qui répondent aux attentes des habitants et la poursuite du travail de médiation et de proximité effectué par les adultes-relais et les équipes du centre socioculturel.</li> </ul>

<p><b>Développer les espaces d'échanges et de convivialité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La délocalisation de certaines manifestations au sein du quartier permet d'attirer les habitants et facilite le contact et la mixité. (Forum des associations, forum santé, forum jobs d'été)</li> <li>- La fête du parc, chère au cœur des habitants du quartier Val des Roses a été une réussite a été reconduite et développée en 2018. La fête du parc a repris sa place au cœur du QPV avec une forte participation des habitants et le travail des adultes relais porte ses fruits dans la relation à l'habitant et l'accompagnement aux démarches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le retour de manifestations au cœur du quartier, renforce la présence institutionnelle sur le secteur et éloigne ce sentiment d'abandon ressenti jusqu'à présent.</li> <li>- Les associations de quartiers se sentent plus soutenues et le contrat de ville a permis la création de 3 nouvelles associations (Réussir pour exister, à La Contamine, Ma Chance moi aussi au Champ de Mars et l'Association du Quartier du Champ de Mars). Ces structures restent cependant fragiles et doivent être accompagnées plus étroitement dans le cadre du contrat de ville.</li> <li>- Succès du forum des associations 2015 et 2016. Organisation mitigée en 201. 2018 a vu la délocalisation de cette manifestation à la Halle Olympique : pour un accueil plus confortable des habitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner plus étroitement les associations de quartier et appuyer leurs actions.</li> <li>- Poursuivre les animations au sein des quartiers en trouvant les moyens d'impliquer plus régulièrement les habitants</li> <li>- Permettre aux associations de travailler ensemble pour la population en mutualisant les actions sur les quartiers.</li> </ul>
<p><b>Objectif stratégique 3</b> <b>Lutter contre les incivilités et l'insécurité</b></p>			
<p><b>Renforcer les moyens de prévention et de lutte contre la récidive</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maillage entre les partenaires se renforce et la prévention de la radicalisation est effective (plan sur la prévention de la radicalisation annexé au CDV)</li> <li>- La procédure de rappel à l'ordre fonctionne. 2 postes d'adultes-relais ont été créés. Recrutement effectif.</li> <li>- Les chantiers éducatifs ont de bons résultats en termes de mobilisation dans les quartiers. La convention TIG avec la Collectivité est effective, reste à mettre en œuvre.</li> <li>- 1 poste de médiateur a été recruté à l'antenne de proximité de la Poste.</li> <li>- Recrutement d'un conseiller dédié aux quartiers au sein de la Mission Locale Jeunes,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le travail des adultes-relais sur le QPV est une réelle plus-value. Leur travail de médiation associé à la présence des animateurs du CSC permet d'encadrer les jeunes et les enfants et d'organiser des activités. Les adultes-relais sont également sur le terrain avec les mamans des quartiers, en lien avec les écoles pour des actions éducatives partagées.</li> <li>- Le renforcement de la présence des animateurs, des éducateurs de la prévention, des adultes-relais et des associations de quartiers a un réel impact sur les quartiers, associé au travail de la police pour les affaires dépassant la médiation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la professionnalisation des adultes-relais.</li> <li>- Renforcer également l'accompagnement des animateurs.</li> <li>- Faciliter la cohésion d'équipe entre animateurs, adultes-relais et éducateurs de la prévention pour avoir une présence continue et efficace sur les quartiers.</li> <li>- Poursuivre et renforcer les actions sur la prévention de la radicalisation dans les écoles et les structures sportives.</li> </ul>

	<p>partenaire privilégié des adultes-relais et des animateurs du CSC, permet un accompagnement plus soutenu de ce public jeune, toujours vulnérable.</p> <p>- Recrutement d'un médiateur au sein du centre socio culturel</p>		
<b>Conforter les dispositifs d'aide aux victimes</b>	<p>Le CLSPD est réactivé avec les groupes de travail (violences, conduites addictives, décrochage scolaire, insécurité routière et citoyenneté) Prise en charge des victimes de violences conjugales par l'ARSAVI73 au commissariat, puis par l'AVIJ, qui reste à parfaire.</p> <p>- La question de l'hébergement d'urgence a été travaillée à plusieurs reprises, mais reste en questionnement. L'interrogation se porte plus sur l'éviction des conjoints. Efforts soutenus pour l'entrée des jeunes en chantiers éducatifs et d'insertion</p>	<p>- Le partenariat actif qui est en train de se développer entre les acteurs du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance vient renforcer le maillage des acteurs de terrain. La coordination doit pouvoir s'intensifier.</p> <p>- Les groupes de travail sont opérationnels malgré des changements récents au sein de certaines structures. (sous-préfecture, SPIP, AVIJ...)</p>	<p>- Retrouver un nouvel équilibre (AVIJ)</p> <p>- Poursuivre le travail engagé sur l'aide aux victimes et la prise en charge tant des victimes que des conjoints violents.</p> <p>- Poursuivre le renforcement de la coordination entre les acteurs de la prévention.</p> <p>- Poursuivre la dynamique engagée sur les groupes de travail</p> <p>- Quid d'un CISPDR ?</p>
<b>Lutter contre l'insécurité réelle et ressentie</b>	<p>La convention de partenariat entre PN et PM porte ses fruits, facilitée par le renforcement des effectifs de la police municipale et nationale. La vidéoprotection est en cours de mise en place. La Police de Sécurité du Quotidien est mise en place avec un partenariat avec la police municipale et les adultes relais.</p>	<p>- Bonne coordination et concertation depuis plusieurs années entre la police nationale, municipale et les instances de prévention. Même si ce partenariat est toujours délicat (prévention – répression), la discussion, la connaissance du travail de l'autre et la confiance dans les relations professionnelles permet d'avancer dans la lutte contre les incivilités.</p>	<p>- Points de situation plus réguliers de la police de sécurité du quotidien avec la police municipale, les adultes-relais et le coordinateur CLSPD permettraient de mieux comprendre les interventions de chacun et de faire des ajustements plus réactifs pour chacun des partenaires.</p>

Pilier 2 – COHÉSION SOCIALE			
Objectifs opérationnels	Actions engagées	Analyse	Ajustements – préconisations
<b>Objectif stratégique 4</b> <b>Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république</b>			
<b>Soutenir l'apprentissage et la maîtrise de la langue française</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic sur l'apprentissage et la maîtrise de la langue française a été réalisé en déc. 2016. Plusieurs préconisations mises en place- : chanter et partager, radio web, stage de français pour l'insertion professionnelle...</li> <li>- Les Ateliers Socio Linguistiques (ASL) se développent sur les quartiers, le lien est plus étroit avec les partenaires.</li> <li>- D'autres actions se développent entre professionnels inscrits sur le champ de l'apprentissage (réseau lever l'encre)</li> <li>Le projet OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite éducative) travaillé en 2017-2018 est effectif depuis la rentrée 2018.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accent mis sur la maîtrise de la langue française porte ses fruits avec de nombreuses actions mises en œuvre dans les écoles, dans les quartiers avec les adultes-relais, dans les structures d'insertion pour faciliter l'apprentissage de la langue, trait-d'union pour l'insertion professionnelle et le lien social.</li> <li>- On peut relever une bonne réactivité et un maillage efficace pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les populations fragiles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir cette dynamique est indispensable pour poursuivre l'aide à l'intégration des publics des quartiers.</li> </ul>
<b>Prévenir les risques de radicalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs actions d'information et de sensibilisation ont eu lieu (associations, professionnels, élus...) Mise en place d'un groupe d'appui sur la prévention de la radicalisation depuis mai 2016</li> <li>- Plan d'actions annexé au CDV effectif.</li> <li>- Groupe de travail prévention de la radicalisation dans le sport effectif avec la DDCSPP.</li> <li>- Conférence de Latifa Ibn Ziaten en 2017</li> <li>- Intervention de Médéric Chapiteau au forum des associations en 2018</li> <li>- Refonte du groupe d'appui sur la prévention de la radicalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif opérationnel en lien avec le précédent qui commence à donner des résultats notamment dans le partage d'informations entre partenaires pour prévenir les risques de radicalisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le groupe d'appui local sur la prévention de la radicalisation en développant sa mission d'accompagnement du public vulnérable, notamment dans le sport, en lien avec la DDCSPP et en gardant une présence régulière de proximité avec les habitants et particulièrement les mamans des quartiers qui semblent avoir une réelle volonté de participer à ce travail de prévention.</li> </ul>

<p><b>Faire vivre les valeurs de la République</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'éducation nationale a engagé ses actions dans les écoles. (charte de la laïcité) – Spectacle Les Laïculteurs</li> <li>Les pompiers ont tenté une action de prévention dans le quartier de La Contamine : succès mitigé. L'implication des femmes est grandissante sur le quartier.</li> <li>- Des temps de rencontres sur les valeurs de la république et sur la laïcité ont été mis en œuvre sur les quartiers (Jeu débat, conférence-débat...)</li> <li>- L'action « chanter et partager » qui a permis l'entrée des parents dans l'école en favorisant l'apprentissage de la langue française sera prolongée sous une autre forme en 2018 en axant l'entrée des parents par des actions ciblées sur la lecture, les sorties...</li> <li>- Les adultes-relais ont mis en place des rencontres hebdomadaires avec les femmes des quartiers afin d'échanger sur des sujets divers et de découvrir leur environnement, entre-elles, en dehors des enfants et des conjoints (Solidari « thé »)</li> <li>- Un groupe de 6 filles d'Alberville a fait un travail sur la citoyenneté « Portraits citoyens » et a organisé un voyage à Paris (Parlement, Sénat – interview de Latifa Ibn Ziaten)</li> <li>- Plusieurs formations initiées par l'État, pour les acteurs de terrain, sur la laïcité et les valeurs de la République.</li> <li>- Action de citoyenneté mise en place par les animateurs du CSC avec la visite de la caserne des pompiers avec des enfants, âgés de 8 à 10 ans (2 de La Contamine, 3 du Val des Roses et 3 d'autres quartiers).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions qui ont pu être menées dans les écoles grâce au partenariat des acteurs de terrain est positif.</li> <li>Ces actions donnent satisfaction et créent des relations entre les établissements scolaires et les structures engagées dans le contrat de ville.</li> <li>- Reste à mieux anticiper la concertation et la construction des actions en impliquant plus les familles et permettre au milieu éducatif de mieux connaître les ressources disponibles, les dispositifs et les personnes référentes pouvant intervenir sur le territoire.</li> <li>- Le travail de proximité des animateurs et du médiateur du CSC, allié avec le travail de présence et d'explication auprès des parents effectué par les adultes-relais commence à porter ses fruits et se décline en actions de citoyenneté avec les enfants de toute la commune, dans le respect des axes transversaux du CDV.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des projets et des actions par une meilleure communication et un appui financier durable.</li> <li>- Réfléchir à des actions permettant d'impliquer davantage les familles dans la construction de celles-ci et dans la mise en œuvre.</li> <li>- Poursuivre le travail engagé avec les collèges et les lycées sur la laïcité et le développer sous forme innovante auprès des plus jeunes en lien avec les animateurs du centre socio-culturel.</li> </ul>
--	---	---	--

**Objectif stratégique 5**  
**Améliorer l'accès aux services de la Cité**

<p><b>Améliorer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs en veillant à proposer un accès égalitaire des filles et des garçons</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en cours avec le CDOS.</li> <li>- Les pôles d'excellence ont été renforcés pour un meilleur accès à la culture</li> <li>- Au fil de l'autre – acte 2 a permis aux habitants des quartiers de se valoriser et de sortir de chez eux. Action prolongée en 2018 par un travail d'immersion dans les quartiers débouchant cette année sur un documentaire vivant réalisé avec les habitants du quartier sud permettant ainsi l'expression des réalités vécues par les habitants, petits et grands.</li> <li>- Les adultes relais ont mis en place un groupe de sport pour les femmes (mixité sociale)</li> <li>- Création de 2 équipes de foot féminin à l'O AFC</li> <li>- Action sur l'ouverture à la culture et au patrimoine avec la FACIM</li> </ul>	<p>Un travail de proximité et d'immersion dans les quartiers qui permet aujourd'hui des relations de confiance entre les acteurs de terrain présents, les adultes-relais et les habitants.</p> <p>Les premières actions mises en place avec les habitants se prolongent aujourd'hui à la demande de la population avec une mixité de genres, d'âges et de quartiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions culturelles se renforcent dans les quartiers.</li> <li>- Le sport se féminise ce qui permet aux filles, plus jeunes, de se projeter sur des sports qu'elles n'envisageaient pas jusque-là.</li> <li>- La mise en place d'une action pour dynamiser le sport féminin permet maintenant aux femmes de construire un projet sous forme associative, en développant leur pratique avec des structures déjà existantes (Ecomobilité et l'Ecole Municipale des Sports d'Albertville par exemple)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer à soutenir les initiatives locales des habitants.</li> <li>- Poursuivre l'aide et l'accompagnement apportés aux associations sportives pour accueillir les filles dans des activités plutôt masculines.</li> </ul>
<p><b>Améliorer l'accès aux droits</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un groupe de travail sur l'accès aux droits, prolongé sur le sujet de la fracture numérique qui fait désormais l'objet d'un autre groupe de travail.</li> <li>- Renforcement des missions de la CSF</li> </ul>	<p>Les changements au sein de la délégation territoriale en 2017/2018 et la restructuration des services de ce partenaire, pilote de l'action sur l'amélioration de l'accès aux droits, ont ralenti la dynamique de ces 2 groupes de travail qui doivent continuer à vivre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver les moyens humains d'atteindre l'objectif d'amélioration de l'accès aux droits et celui sur la fracture numérique qui mérite d'être soutenu et développé.</li> </ul>

<p><b>Améliorer l'accès aux soins</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat Local de Santé achevé : préconisations d'actions définies.</li> <li>- L'Espace Santé d'Albertville a ouvert le 17/09/18 avec 3 praticiens, à venir les 11 autres début 2019.</li> <li>- Les actions avec le CDOS se sont mises en place et restent à développer en 2019 avec « sport et santé »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés à mettre en œuvre les dispositifs préconisés dans le CLS avec l'appui de l'ARS.</li> <li>- Restent à développer en 2019, le partenariat engagé avec le CDOS sur la thématique « sport et santé » et avec la DDCSPP « jeunes et santé »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le travail engagé avec les partenaires pour que le diagnostic du CLS, traduit en fiches actions puisse être mis en œuvre sur le territoire.</li> <li>- Poursuivre l'ancrage de l'Espace Santé sur la commune.</li> <li>- Persévérer dans le partenariat avec le CDOS</li> </ul>
<p><b>Objectif stratégique 6</b>  <b>Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et les enfants dans leur scolarité</b></p>			
<p><b>Amplifier les actions concourant au soutien à la parentalité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dispositif Ma Chance moi aussi est en place et accueille 17 enfants.</li> <li>- Ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents à La Roseraie.</li> <li>- Lancement du chantier Maison de l'Enfance au cœur du QPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'association Ma chance moi aussi est implantée et reconnue sur la commune. Le lien avec les familles et l'institution est très positif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'implantation de la maison de l'enfance va permettre de développer des places petite enfance qui, actuellement, font défaut</li> </ul>
<p><b>Appuyer les dispositifs éducatifs</b></p>	<p>Le travail d'un jeune en contrat aidé comme médiateur-animateur appuyé par l'arrivée d'un animateur-éducateur jeunes-familles au CSC permet aujourd'hui de déployer un programme de médiation en étroite collaboration avec les adultes-relais sur le QPV et par extension sur Albertville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'équipe du service sport-enfance-jeunesse de la ville</li> <li>- Réactivation du dispositif CMJ par un animateur du CMJ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La restructuration du centre socioculturel et le renforcement des équipes devrait permettre de modifier l'organisation sur le terrain et ajuster les projets aux souhaits des habitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'accompagnement des adultes-relais et des animateurs du CSC sur les quartiers et développer le lien avec les autres services de la ville et les partenaires de terrain.</li> </ul>
<p><b>Favoriser l'accrochage, prévenir le décrochage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le groupe de travail décrochage des moins de 16 ans est à l'œuvre, avec 1 réunion par trimestre, soutenu et piloté par le sous-préfet pour maintenir les jeunes dans les dispositifs scolaires et/ou trouver une solution pour ne pas qu'ils basculent dans la délinquance.</li> <li>- Le centre socioculturel, en lien avec les écoles proposent des actions « relation école-famille » afin de permettre un accès plus facile des parents dans les écoles et des échanges plus aisés entre parents, enseignants et enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un suivi efficient jusqu'à présent qui permet un partage d'informations entre responsables d'établissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir la dynamique engagée pour consolider le travail en réseau et le suivi des jeunes en difficulté.</li> </ul>

<p><b>Lutter contre la fracture numérique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le travail est engagé au sein des écoles : Investissement de nouveaux outils informatiques sur les écoles du QPV ;</li> <li>- La réflexion sur le redéploiement de l'espace multimédia est démarré et une antenne a été installée au Champ de Mars.</li> <li>- Le groupe de travail sur la fracture numérique est mis en place</li> </ul>	<p>le groupe de travail sur la fracture numérique doit se consolider.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Consolider le travail engagé entre les partenaires.</li> <li>- Dégager un plan d'action au bénéfice des usagers.</li> </ul>
---	--	---	---

<b>Pilier 3 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI</b>			
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions engagées</b>	<b>Analyse</b>	<b>Ajustements Préconisations</b>
<b>Objectif stratégique 7</b> <b>Assurer la viabilité du commerce de proximité</b>			
<b>Mieux connaître la situation économique et financière des commerces existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude de la CMA sur la santé économique des entreprises a été réalisée</li> <li>- Une étude de la CCI sur le commerce de proximité est effective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrat de ville a permis une prise de conscience et une mobilisation des commerçants du secteur pour maintenir et développer une dynamique commerciale sur le quartier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler plus en lien avec les commerçants en amont pour être en mesure de mobiliser la puissance publique pour accompagner l'installation.</li> </ul>
<b>Explorer le potentiel de développement de l'offre commerciale (commerces et marché)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Ces 2 études sont intégrées au protocole de préfiguration sur le projet de renouvellement urbain. Les acteurs ont continué à travailler sur la thématique insertion, emploi et développement éco dans le cadre du projet de renouvellement urbain et les habitants ont été concertés sur la thématique. (diagnostic en marchant)</li> <li>- La mobilisation d'un co-financement nécessaire avec la Collectivité locale n'a pas été faite pour une installation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil citoyen et les habitants ont apprécié cette démarche d'immersion au cœur du quartier, permettant de mieux comprendre le travail des professionnels et d'admettre que toutes les demandes ne peuvent être prises en compte.</li> <li>Le besoin d'une supérette de proximité a été réaffirmé par le conseil citoyen, relais des habitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester vigilant sur la fragilité de certains commerces (2 d'entre-eux ont fermé).</li> <li>- Réfléchir à une communication grand public pour favoriser l'orientation vers les services existants en matière d'appui à la création d'entreprise.</li> <li>- Faire connaître aux habitants les différentes actions réalisées sur ce pilier et communiquer sur les opérations réussies.</li> <li>- Poursuivre la mise en œuvre des préconisations des études de la CCI et de la MCA pour mieux appuyer et valoriser le commerce de proximité</li> </ul>
<b>Objectif stratégique 8</b> <b>Stimuler et conforter les habitants entrepreneurs</b>			
<b>Améliorer la connaissance des entreprises immatriculées du quartier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite à son étude, la CMA a mis en place un soutien adapté aux entrepreneurs du quartier et un accompagnement spécifique des entreprises pour répondre aux marchés publics</li> <li>- Les réunions de travail pour la mise en œuvre d'un Cité Lab se multiplient.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'offre de service pour la sensibilisation, l'accompagnement et le suivi du démarrage à la création d'entreprise existe à Albertville, sous forme d'ateliers, de réunions collectives ou d'accompagnements individualisés.</li> <li>Cette offre de service s'appuie sur plusieurs structures qui travaillent en coordination.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des habitants du quartier se sentent encore éloignés des services existants en matière d'appui à la création d'entreprise et expriment des craintes quant aux procédures ou démarches à mettre en œuvre.</li> </ul>
<b>Renforcer l'accompagnement des créateurs d'entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un forum de la création d'entreprise a été organisé par Pôle Emploi, la Mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les demandeurs d'emploi sont bien accompagnés, en phase de sensibilisation, puis d'orientation vers les services existants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet Cité-Lab n'a pas été mené à terme car la dimension du quartier ne correspond pas aux critères des financeurs.</li> <li>Les réflexions sont orientées vers un projet territorial plus large que le QPV.</li> </ul>

	<p>Locale jeunes et les acteurs de la création d'entreprise.</p> <p>- Appui à la mise en place des deux premières éditions du Salon Alpes 3D</p>		
<p><b>Objectif stratégique 9</b>  <b>Intensifier l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail</b></p>			
<p><b>Renforcer la participation des femmes et des jeunes au marché du travail</b></p>	<p>- Le CIDFF est intervenu au sein de l'E.R.E.A., du lycée le Grand Arc et de la Cité scolaire J. Moulin sur l'égalité filles-garçons dans l'emploi</p> <p>- Mise en place des stages en entreprise par le CBE : mise en relation des jeunes et des entreprises pour faciliter leur entrée en stage scolaires ou professionnels.</p> <p>- L'ADDCAES a organisé une formation d'accompagnement à l'emploi pour les femmes demandeuses d'emploi</p> <p>- Les jeunes du QPV sont accompagnés par les adultes-relais pour préparer leur candidature aux jobs d'été avec la municipalité.</p> <p>- La MLJ a dédié un poste de conseillère en lien avec le QPV.</p>	<p>- Le travail du CBE pour créer un réseau d'ambassadeurs facilitant la mise en stage des jeunes a permis une meilleure connaissance entre monde scolaire et professionnel. Ce dispositif aurait mérité d'être prolongé.</p> <p>- La méthode d'accompagnement global des personnes est à souligner et il est important de noter :</p> <p>- Le maillage efficace MLJ - adultes relais facilitant l'insertion des jeunes en entreprises,</p> <p>- L'effet positif des chantiers éducatifs de la MLJ et de la prévention spécialisée sur le démarrage de parcours des jeunes éloignés de l'emploi</p> <p>- La pertinence de l'action d'ADDCAES auprès des femmes : pertinence dans le repérage grâce à la mobilisation des partenaires, au niveau de la mixité des publics et la mixité géographique, au niveau des valeurs construites avec le groupe et les institutionnels sur les représentations, au niveau de l'accès à l'emploi pour ces femmes.</p>	<p>- Le contrat de ville a permis de développer le maillage sur le terrain et les passerelles entre les habitants et les institutions. A poursuivre pour que les jeunes se sentent accompagnés.</p> <p>Les femmes sont également valorisées dans les actions mises en place et leur volonté d'intégration doit être facilité par la reconduction d'actions d'insertion sociale et professionnelle.</p>

<p><b>Enrichir et diversifier les outils visant le développement de l'employabilité des femmes et des jeunes notamment</b></p>	<p>La Mission Locale intensifie l'accompagnement des jeunes sur les chantiers professionnels en privilégiant la mixité (sexe et quartiers). De nombreux chantiers ont pu être menés.</p> <p>Action de formation du français professionnalisant porté par PE - AIDER</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une action a été menée sur le QPV pour favoriser l'aide à la mobilité des femmes par l'apprentissage du vélo (Ecomobilité)</li> <li>- Appui à la création de chantier Savoyard Solidaire (chantier d'insertion)</li> <li>- Appui à la création de la friperie (CAPS)</li> <li>- 1 conseillère de PE dédiée au QPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrat de ville a permis de dynamiser les quartiers et de développer le partenariat, par la présence des adultes relais en proximité et le recrutement au sein de la MLJ et du Pôle Emploi d'un personnel dédié aux QPV.</li> <li>- La mixité des publics est mesurée positivement à l'occasion de chantiers et d'actions évènementielles par la ville (culturelles et sportives) favorisant la mobilisation et la mise en place d'un accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'accompagnement des publics et des associations ou structures qui oeuvrent en faveur de l'insertion des publics fragiles, prioritairement les plus de 50 ans les jeunes et les femmes.</li> <li>- Poursuivre le maillage entre acteurs autour d'un public jeune parfois difficile à mobiliser en renforçant les outils proposés en amont d'une insertion professionnelle.</li> <li>- Bien veiller à maintenir la mixité des publics, axe travaillé jusqu'à présent, et qui donne de bons résultats.</li> </ul>
<p><b>Lutter contre les discriminations d'accès à l'emploi des jeunes diplômés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La MLJ a porté l'action « emploi des jeunes diplômés » en lien avec le Pôle emploi</li> <li>- Action permis de conduire avec la MLJ : « 1 permis – 1 action citoyenne »</li> </ul>	<p>37 jeunes diplômés avaient été identifiés, 4 ont répondu favorablement. L'action, élargie au niveau bac et plus, a permis d'accompagner 19 jeunes et de donner un nouvel élan au suivi qui a pu être intensifié par la mobilisation des moyens humains supplémentaires. A noter que cette action émanait directement du conseil citoyen, qui jugeait que les jeunes des quartiers étaient moins favorisés que les autres pour l'aide à la recherche d'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action « 1 permis, 1 action citoyenne » avec une dynamique territoriale et partenariale a permis de repérer des jeunes et d'entreprendre une première étape d'un parcours d'insertion avant de les intégrer dans des actions de droit commun de la MLJ. 5 permis de conduire à l'issue ont pu être financés.</li> </ul>	<p>S'agissant des mesures d'ajustements de la MLJ sur le terrain l'objectif est de renforcer la présence de la structure auprès des populations des quartiers afin de toucher un large public jeune demandeur d'emploi, d'assurer une bonne communication avec les acteurs du QPV pour une meilleure information en amont des actions mises en place.</p>

## PARTIE 3

### GOVERNANCE ET PILOTAGE

#### 3.1. L'ingénierie et la gouvernance

##### Le rôle de l'EPCI et la répartition des rôles avec la ville d'Albertville

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *la Communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence en matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.* »

En revanche, l'établissement Public de Coopération Intercommunale du bassin Albertvillois, (la Co.RAL), ne s'était pas saisi de la compétence optionnelle en matière de politique de la ville devenue accessible par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 – art 136 modifiant l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales. La question ne s'était simplement pas posée dans le sens où le quartier prioritaire identifié sur Albertville a été retenu site entrant en 2015.

Parallèlement, un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR ARLYSERE) couvrait 4 communautés de communes dont la Co.RAL. Les élus de ce territoire élargi, poussés par la mise en œuvre de la loi NOTRe, ont finalement acté leur regroupement en Communauté d'Agglomération depuis janvier 2017. Le pilotage de la politique de la ville, compétence obligatoire des communautés d'agglomération est donc devenu de fait une compétence ARLYSERE, bien que jusqu'alors conduite par la ville d'Albertville. En conséquence, cette évolution notoire est à appréhender dans l'historique du montage de projet. Ajouté à cela son entrée récente en Politique de la Ville, il avait été décidé que la mise en œuvre opérationnelle du Renouvellement Urbain et de la programmation du Contrat de ville soient pour le moment rattachées à la Ville d'Albertville avec une équipe dédiée en son sein. Notons d'ailleurs que même si la commune d'Albertville reste l'initiatrice et l'animatrice de la démarche et que l'essentiel du projet de renouvellement se fait sur son territoire, la dimension intercommunale est bien présente notamment dans la reconstitution de l'offre de logements, le peuplement, etc. D'ailleurs, la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement par exemple a été prise à bras le corps à l'échelle Arlysère. La politique des transports en est un autre exemple.

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération, le maire d'Albertville a été nommé vice-président et son premier adjoint, délégué à la Politique de la Ville. Les agents municipaux en charge du suivi de ce dossier ont donc été transférés à la Communauté d'Agglomération avec l'idée d'assurer une parfaite continuité des projets en cours.

Les moyens techniques dévolus à cette mission comprennent :

- 1 cadre de catégorie A pour l'ingénierie et le pilotage du Contrat de Ville
- 1 cadre intermédiaire de catégorie B (rédacteur principal) pour animer le Contrat (suivi des actions, suivi de la participation des habitants, animation du partenariat...)

Cette équipe resserrée a vocation à travailler en mode projet. Elle assure le pilotage d'ensemble du contrat, l'interface avec les élus et les décideurs et mobilise autour d'elle toutes les ressources nécessaires :

- Ressources ARLYSÈRE pour :
  - L'approche économique
  - La politique de l'habitat et du logement
  - Le transport
  - L'emploi et l'insertion des jeunes
  - La santé
  - Les équipements sportifs et culturels d'intérêts communautaires
  - Et toute autre ressource nécessaire dans ses compétences
  
- Ressources de la Ville pour :
  - L'expertise urbaine (suivi des études, mise en œuvre des marchés, suivi des entreprises et des travaux...)
  - La communication
  - La jeunesse
  - La réussite éducative
  - Les usages numériques
  - Et toute autre ressource nécessaire (voirie, vie scolaire, service des sports, ...)
  
- Ressources externes et partenariat : État (services préfectoraux et déconcentrés), Conseil Départemental, Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations, bailleurs sociaux, Action Logement Services, CAF, CPAM, Pôle emploi, Mission Locale Jeunes, acteurs économiques, conseil citoyen, habitants, associations, chacun dans ses compétences...

Un soutien important des services de l'État (Sous-Préfecture, DDCSPP, DDT, DIRECCTE) en termes d'accompagnement méthodologique, d'animation et de mobilisation des acteurs est à souligner et à maintenir.

Cette mission est portée en cohérence avec le volet territorial des fonds structurels européens et le CPER, sachant que le contrat de ville doit intégrer les actions prévues par l'ensemble des plans, schémas ou contrats visant les quartiers prioritaires ainsi que les politiques thématiques concernées par la Politique de la Ville, de manière à en garantir la cohérence et à mobiliser le droit commun.

Ce fonctionnement en mode projet doit permettre la mise en œuvre du renouvellement urbain selon une approche intégrée sur une échelle territoriale adaptée, ainsi que le préconise l'État.

#### **=> Une équipe pluridisciplinaire dédiée à l'élaboration et au suivi du Contrat**

Les services compétents de la Communauté d'Agglomération, le cas échéant accompagnés par les services impliqués de la ville d'Albertville en lien très étroit avec une équipe interministérielle, composée de la DDCSPP, la DDT et la DIRECCTE.

Cette collaboration permet de structurer le travail à conduire, de préparer les différentes instances du contrat et d'animer le partenariat.

Les membres de cette équipe se réunissent autant que de besoins, pour faire des points d'étape, définir les lignes méthodologiques et mettre en œuvre le Projet de Renouvellement Urbain.

#### **=> Une équipe opérationnelle dédiée à la mise en œuvre de la politique de la ville**

La Communauté d'Agglomération Arlysère, en lien très étroit avec la ville d'Albertville mobilise 2 agents au service de la Politique de la Ville sous couvert de la directrice générale de l'EPCI. L'élue déléguée à la politique de la ville assure le suivi du pilotage de la démarche, en lien avec le président de l'Agglomération et le Maire d'Albertville.

### **=> Le comité stratégique**

Il est co-animé par le Sous-préfet, le président d'Agglomération et le Maire. Il rassemble les signataires pour veiller à la bonne avancée des travaux, à leur conformité législative et réglementaire relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain. Cette instance définit également les choix stratégiques, s'assure du bon déroulement de la Convention de Renouvellement et prépare le comité de pilotage.

### **=> Le comité de pilotage**

Il est co-présidé par le Préfet et le président d'Agglomération en lien avec le Maire. Ce comité assume la prise de décisions stratégiques durant la mise en œuvre du projet de renouvellement. Il a pour rôle de vérifier l'opérationnalité des actions et leur conformité au programme global d'intervention. Il veille également à évaluer les actions connexes (accompagnement social, relogement, gestion urbaine de proximité...)

A cet effet, il se réunit au moins une fois par an, et autant que de besoin sur proposition du comité stratégique ou sur demande d'un des signataires du contrat.

Il est composé de membres et de personnes ressources associées à ces travaux.

### **=> Le comité technique**

Un comité technique composé des représentants techniques des signataires de la Convention de Renouvellement veille à la bonne exécution du Programme de Renouvellement.

En fonction des thématiques abordées, des personnes ressources complémentaires seront ponctuellement invitées à participer aux travaux du comité technique. C'est le cas par exemple de la cellule relogement qui se réunira sous ce format.

## **La perception de la population sur la gouvernance**

Bien qu'un effort ait été mené pour communiquer sur l'organisation et les objectifs de la politique de la ville, un grand nombre d'habitants considère encore la politique de la ville comme peu compréhensible et lisible. Les véritables leviers de décision au sein de la Collectivité restent en majorité inconnus de la population et des conseillers citoyens qui ont pourtant un rôle d'interface entre les partenaires et les habitants afin de porter collectivement les décisions et les projets de développement.

Il faut sans doute rappeler la jeunesse de politique de la ville pour modérer ces propos et aussi souligner l'importante proximité des élus avec les habitants, la forte implication du maire et de l'équipe municipale dans les quartiers et la facilité des rencontres avec les conseillers citoyens et les adultes-relais. De plus, la commune promeut très largement les initiatives dans les quartiers, les personnalités qui les portent et les projets qui y sont développés au travers notamment des médias d'information (réseau social de la ville et la brochure de communication de la commune...)

Enfin, les membres du conseil citoyen, représentant le collège « habitants » et celui du collège « commerçants et acteurs locaux » ont été associés depuis le début aux différentes réunions des comités techniques, comités de pilotage, tant pour le contrat de ville que pour le renouvellement urbain.

## **3.2. Mobilisation des politiques publiques**

Selon [l'article 1.1 de la loi Lamy du 21 février 2014](#), la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun.

Depuis 2015, première année de programmation du Contrat de Ville, plusieurs partenaires, sur leurs crédits de droit communs ont accompagné les porteurs de projets inscrits dans le projet du QPV :

	2015	2016	2017	2018
Etat	7 273€	5 000€	34 300€	33 900€
Région	0€	0€	0€	13 040€
ARS	20 000€	0€	0€	0€
Conseil Départemental	8 980€	0€	26 604€	53 288€
CAF	1 000€	0€	4 300€	1 000€
CDC	2 420€	31 000€	12 686€	0€
DRAC	10 000€	9 300€	8 000€	12 000€
Education nationale	9 900€	0€	2 000€	0€
Communauté d'agglomération Arlysère	13400€	0€	41 812€	3 258€
Ville d'Albertville	104360€	38 637€	58 690€	83 788€

### 3.3. Mobilisation des crédits spécifiques de politique de la ville

Depuis la première programmation en 2015, les partenaires du Contrat de Ville d'Albertville ont accompagné **92 actions en mobilisant 792.240€ de crédits spécifiques.**

Structures	Crédits spécifiques Politique de la Ville																			
	2015				Total par structure/an	2016				Total par structure/an	2017				Total par structure/an	2018				Total par structure/an
	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 1		Pilier 2	Pilier 3	Pilier 1	Pilier 2		Pilier 3	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3		Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3		
Ville et Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE	89 072€	112 150€	0€	201 222€	30 214€	10 377€	5 000€	45 591€	29 250€	26 380€	11 950€	67 580€	36 588€	22 055€	16000€	74 643€				
Etat	19 500€	39 300€	4 600€	63 400€	48 746€	33 000€	11 400€	93 146€	49 000€	16 500€	9 000€	74 500€	44 750€	20 500€	15 000€	80 250€				
Région	54 000€	9 000€	8 000€	71 000€	0€	0€	12 080€	12 080€	0€	0€	0€	0€	8 788€	0€	0€	8 788€				
<b>Total/pilier</b>	<b>162 500€</b>	<b>160 450€</b>	<b>12 600€</b>	<b>335 622€</b>	<b>78 960€</b>	<b>43 377€</b>	<b>28 480€</b>	<b>150 817€</b>	<b>78 250€</b>	<b>42 880€</b>	<b>20 950€</b>	<b>142 080€</b>	<b>90 126€</b>	<b>42 551€</b>	<b>31 000€</b>	<b>163 681€</b>				
Nombre d'actions accompagnées/pilier	6	11	4		5	11	4		5	13	4		5	19	5					
Nombre d'actions accompagnées/année	21				20				22				29							
	<b>92 actions accompagnées depuis 2015</b>																			
Postes au bénéfice du QPV	1 ETP à la Mission Locale Jeunes 1 ETP à Pôle Emploi 2 ETP à Ma chance – moi aussi 2 ETP au centre socioculturel 1 ETP à l'agglomération Arlysère 2 adultes-relais																			

## **CONCLUSION**

### **En transversal aux 3 piliers**

#### **Bilan**

- Les crédits mobilisés par la Politique de la ville amènent à conduire des actions parfois trop strictement limitées aux publics ou au périmètre du quartier QPV (difficulté de mobiliser des personnes sur un périmètre trop petit / intérêt d'une mixité des publics).
- La dynamique du contrat de ville permet cependant d'impulser et de financer des actions sur le territoire (actions qui n'auraient jamais pu être construites sans le contrat). Le contrat devient ainsi moteur d'initiatives et d'expérimentations bénéficiant à tout l'espace Arlysère comme par exemple la mise en œuvre du Contrat Local de Santé...

Un besoin de travailler en transversal sur les 3 piliers sur les sujets de la communication grand public :

- comment faire connaître les opérations réussies auprès des habitants du QPV ?
- comment faire connaître mieux encore et accompagner certaines personnes vers les services existants ?
- comment faire connaître de façon régulière auprès des habitants le démarrage des nouvelles opérations ou manifestations ?

Toutes les actions mises en œuvre sont favorisées par la mobilisation des acteurs de terrain, avec le soutien des élus locaux sur les initiatives possibles.

Selon les retours des partenaires, les objectifs transversaux (égalité femme-homme, jeunesse, lutte contre les discriminations, citoyenneté et prévention de la radicalisation) ont correctement été pris en compte.

Il est important de mixer les publics sur les actions, notamment les jeunes issus du QPV et des jeunes hors QPV, des autres quartiers de la ville, ainsi que sur la mixité de genre.

### **Retour de la population via le conseil citoyen**

Le conseil citoyen, en place depuis avril 2015 a mis un peu de temps pour s'organiser en interne et travailler sur la communication avec les habitants. Se faire connaître a été le premier défi, après qu'ils aient eux-mêmes pris la mesure de leur mission.

Pour cette évaluation, les membres du conseil citoyen sont allés au-devant des habitants avec un questionnaire. Ce dernier, pas toujours compréhensible par la population a dû être expliqué et accompagné par les membres du conseil citoyen. Temps et patience ont fait le reste. Cependant, malgré la bonne volonté des membres, peu de questionnaires ont été renseignés (16).

On ne peut donc pas parler de représentativité d'une population, néanmoins dans la quasi-totalité des retours deux points ressortent :

- Le conseil citoyen n'est encore que peu voire pas connu,
- Les domaines qui doivent être améliorés dans le quartier sont : la santé et la sécurité.

# **ANNEXES**

# Des indicateurs actualisés



## Démographie

### Zone étudiée

QP Val De Roses - Contamine (QP073004)

### Zones de comparaison

Commune : Albertville

EPCI 2015 : CC de la Région d'Albertville (Co.Ral)

EPCI 2017 : CA Arlysère



Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur [Insee.fr](http://Insee.fr)

Fiche mise à jour le : 08/12/2017

### Population

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Population municipale au 1er janvier 2013	1 170	19 071	43 610	59 862

### Ménages

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Ménages de 1 personne (%)	31,1	41,9	34,3	32,9
Ménages de 6 personnes et plus (%)	6,0	1,6	1,3	1,2

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010

### Nationalité

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Étrangers (%)	22,6	10,0	6,2	5,0
Étrangères parmi les femmes (%)	20,5	8,6	5,7	4,7

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010

# Des indicateurs actualisés



## Revenus

**Zone étudiée**  
 QP Val De Roses - Contamine (QP073004)  
**Zones de comparaison**  
 Commune : Albertville  
 EPCI 2015 : CC de la Région d'Albertville (Co.Ral)  
 EPCI 2017 : CA Artysère



Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur Insee.fr

Fiche mise à jour le : 11/12/2017

### Ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Part des ménages imposés (%)	20,8	53,0	59,3	60,3
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage (%)	s	nd	nd	nd

Source : Insee-DGFRP-Cnaf-Cnav-CGMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2013

### Distribution des revenus mensuels disponibles des ménages par unité de consommation (en euros, niveau de vie)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Médiane	1 043	1 512	1 674	1 692
Premier quartile	822	1 120	1 264	1 287
Troisième quartile	1 325	2 006	2 167	2 188
Taux de pauvreté (%)	47,5	18,3	12,6	11,6
Rapport interdécile D9/D1	2,7	3,2	3,0	2,9

Source : Insee-DGFRP-Cnaf-Cnav-CGMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2013

### Allocataires couverts par prestation

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
<b>Allocataires Cnaf</b>				
RSA	69	705	1 065	1 216
dont RSA Socle	48	530	765	851
AAH	79	593	858	1 005
<b>Bénéficiaires Cnam</b>				
CMU-C	164	1 526	2 041	2 215

Source : FILEAS décembre 2015, Fichiers des allocataires des Caf, Source Cnaf, Cnam au 01/01/2016

# Des indicateurs actualisés



## Insertion professionnelle (1/2)

**Zone étudiée**  
 QP Val De Roses - Contamine (QP073004)  
**Zones de comparaison**  
 Commune : Albertville  
 EPCI 2015 : CC de la Région d'Albertville (Co.Ral)  
 EPCI 2017 : CA Artysère



Fiche mise à jour le : 11/12/2017

Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur Insee.fr

### Emploi

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
<b>Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :</b>				
Ensemble	46,4	62,6	66,2	67,9
Femmes	36,0	56,6	60,7	63,3
Étrangers	35,7	42,6	46,0	47,9
<b>Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :</b>				
Ensemble	34,2	19,4	15,7	16,4
Femmes	35,3	21,1	18,1	19,1
Étrangers	45,2	35,9	30,6	29,5

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations Démographiques 2010

### Demandeurs d'emploi

	QP				Commune				EPCI 2015			EPCI 2017		
	Total	F	H		Total	F	H		Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	153	69	84		1 931	950	981		3 598	1 840	1 758	4 626	2 413	2 213
Catégorie ABC	142	s	s		1 778	855	923		3 286	1 649	1 637	4 226	2 175	2 051
dont bénéficiaires du RSA (%)	19,7	s	s		14,1	14,9	13,4		10,8	10,9	10,7	9,4	9,2	9,7
Catégorie A	93	s	s		1 090	482	608		1 945	874	1 071	2 421	1 102	1 319
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	6,9	nd	nd		-4,5	nd	nd		-3,3	nd	nd	-0,7	nd	nd

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

# Des indicateurs actualisés



Tous les chiffres et leur documentation disponibles sur [Insee.fr](http://Insee.fr)

## Éducation (1/2)

**Zone étudiée**  
 QP Val De Roses - Contamine (QP073004)  
**Zones de comparaison**  
 Commune : Albertville  
 EPCI 2015 : CC de la Région d'Albertville (Co.Ral)  
 EPCI 2017 : CA Arlysère



Fiche mise à jour le : 12/12/2017

### Retard scolaire (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Taux de retard à l'entrée en 6 <sup>e</sup> (%)	s	19,5	13,4	11,6
Taux de retard des filles, parmi les filles à l'entrée en 6 <sup>e</sup> (%)	s	17,0	10,3	9,0
Taux de retard à l'entrée en 3 <sup>e</sup> (%)	45,5	30,8	24,7	20,7
Taux de retard des filles, parmi les filles à l'entrée en 3 <sup>e</sup> (%)	s	23,1	20,5	17,2

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp - 2015

### Scolarisation (lieu de résidence)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Part des 16 à 24 ans non scolarisés <sup>5</sup> (%)	85,2	56,4	51,5	50,3

<sup>5</sup>note : Pour des raisons liées aux estimations du recensement à l'infracommunal, seule la tranche d'âge 16-24 ans est disponible. En cela, l'indicateur diffère de celui habituellement utilisé par la Depp pour le calcul des non scolarisés (16-25 ans).

Source : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010

## ANNEXE 2 : Suivi des réalisations par pilier

<b>Pilier 1 – HABITAT ET CADRE DE VIE</b>	
	Action non engagée
	Action en cours
	Action achevée
<b>Améliorer l'attractivité et la mixité (sociale et fonctionnelle) du quartier</b>	
<b>Rénover le bâti afin de favoriser la mixité sociale</b>	
11 11	Mise en œuvre d'un projet de rénovation en complément du PLH qui intervient déjà sur le Champ de Mars
11 12	Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du parc privé du quartier vécu (insalubrité et rénovation énergétique) en lien avec le PLH
<b>Valoriser les espaces publics</b>	
11 21	Aménagement d'espaces de rencontres de proximité au Val des Roses et valorisation de ces espaces
11 22	Rénovation des équipements de proximité
<b>Planter de nouveaux services de proximité</b>	
11 31	Réalisation d'un ensemble comprenant : une maison de santé, un centre de loisirs, une structure petite enfance pour améliorer la qualité du service local, l'attractivité du territoire et la mixité d'usage au sein du quartier
11 32	Réalisation d'un complexe sportif de proximité en lien avec le CNSHN
<b>Améliorer la circulation et les déplacements</b>	
11 41	Etablissement de cheminements perpendiculaires permettant d'ouvrir le quartier « La Contamine »
<b>Stimuler l'implication des habitants dans le cadre de vie</b>	
<b>Associer les habitants à l'entretien du cadre de vie</b>	
12 11	Mise en place d'un dispositif de Gestion Urbaine de Proximité (GUSP) : Concertation en pied d'immeuble
12 12	Accompagnement de la participation des habitants au travers du Conseil Citoyen
<b>Développer les espaces d'échanges et de convivialité</b>	
12 21	Multiplication des festivités pour des rencontres intergénérationnelles et interculturelles : Fête du Parc
12 22	Implication plus importante des parents dans les projets des écoles et périscolaires - écoles à ouvrir aux habitants du QPV
12 23	Renforcement de la participation des bénévoles à la vie associative
<b>Lutter contre les incivilités et l'insécurité</b>	
<b>Renforcer les moyens de prévention et de lutte contre la récidive</b>	
13 11	Consolidation du partenariat des acteurs du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
13 12	Recrutement d'adultes relais : médiation et accompagnement. Accompagnement des adultes relais
13 13	Renforcement en volume de l'offre de chantiers éducatifs
13 14	Renforcement du nombre de postes d'accueil en TIG dans les associations et les administrations locales
13 15	Mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire
12 23	Etude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil des Droits et des Familles (CDDF)
<b>Conforter les dispositifs d'aide aux victimes</b>	
13 21	Amélioration de la prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales
13 22	Mise en place d'un hébergement d'urgence à destination des victimes de violences familiales et intrafamiliales en complément du dispositif existant
13 23	Intervenant social en commissariat
<b>Lutter contre l'insécurité réelle et ressentie</b>	
13 31	Renforcement du nombre de patrouilles de la police municipale sur les quartiers (moyens pédestre ou à vélo)
13 32	développement du dispositif de vidéoprotection (parc du Val des Roses et points de passages stratégiques)
13 33	prévention situationnelle : limitation et contrôle des accès au parc du Val des Roses

<b>Pilier 2 – COHESION SOCIALE</b>	
<b>Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République</b>	
<b>Soutenir l'apprentissage et la maîtrise de la langue française</b>	
24 11	Projet participatif autour du livre et du multimédia Ouverture de 2 ateliers socio-linguistiques (La Contamine et La Roseraie)
<b>Prévenir les risques de radicalisation</b>	
24 31	Déclinaison locale du dispositif de prévention départemental sur la radicalisation
24 31	Soutien aux instances d'implication des jeunes dans la vie citoyenne Projet d'intervention des services publics à La Contamine
24 32	Mise en place de récompenses honorifiques sous la forme de médailles citoyennes pour valoriser les actes citoyens
24 33	Favoriser l'expression orale participative des habitants et des instances par le biais du jeu débat (jeux débats) Institution de temps de rencontres, d'échanges et de dialogue sur des sujets de cohésion nationale Solidari « thé »
24 34	Aider les élèves à mieux comprendre et adhérer aux valeurs de la République par la participation à des projets adaptés à leur âge
<b>Améliorer l'accès aux services de la Cité</b>	
<b>Améliorer l'accès à la culture, au sport et aux loisirs en veillant à proposer un accès égalitaire des filles et des garçons</b>	
25 11	Mobilisation des acteurs culturels et sociaux pour favoriser l'accès à l'offre et la pratique culturelle
25 12	Proposition de temps forts culturels en proximité avec implication des habitants et intégration des jeunes
25 13	Adaptation des horaires de l'offre culturelle, sportive et de loisirs
25 14	Echanges jeunes du QPV / CNSHN
25 15	Soutien des associations en faveur des jeunes du quartier
25 16	Pratiques culturelles ou sportives en accès libre avec passerelle vers les associations : sport et femmes
25 17	Contact avec le patrimoine, les œuvres et les artistes
<b>Améliorer l'accès aux droits</b>	
25 21	Amélioration de l'accueil, de l'orientation et de l'information des publics en renforçant les services existants ou par la mise en place d'un service dédié à l'aide d'un accompagnement aux démarches administratives : accueil , orientation et aide à la complétude des dossiers
25 22	Organisation de rencontres thématiques sur l'accès aux droits et présentation des dispositifs en complément des permanences spécifiques
25 23	Accompagnement aux logements pour les plus précaires
<b>Améliorer l'accès aux soins</b>	
26 31	Création d'une maison de santé (en lien avec la fiche 1131)
25 32	Action du CDOS : Bouger sur prescription Réalisation d'un diagnostic de l'offre et des besoins en matière de santé dans la perspective d'un contrat local de santé (CLS)
<b>Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et les enfants dans leur scolarité</b>	
<b>Amplifier les actions concourant au soutien à la parentalité</b>	
26 11	Développement d'offres de places petite enfance
26 12	Développement de places en Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP)
26 13	Renforcement des actions et de la coordination locale du Réseau d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité en veillant à l'implication des pères
<b>Appuyer les dispositifs éducatifs</b>	
26 21	Promotion des dispositifs en faveur de l'écoute et de la médiation à destination des jeunes et de leurs familles
26 22	Soutien et appui des dispositifs en faveur de la jeunesse en lien avec le CEJ et le CCJ par une communication améliorée
<b>Favoriser l'accrochage, prévenir le décrochage</b>	
26 31	Garantir l'accrochage aux apprentissages, prévenir le décrochage et le cas échéant l'accompagner pour y remédier
<b>Lutter contre la fracture numérique</b>	
26 41	Equiper les classes élémentaires avec des outils numériques adaptés et adaptation de l'accès Internet
26 42	Redéploiement de l'espace multimédia du centre socioculturel dans le QPV et pour tous

<b>Pilier 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI</b>	
<b>Assurer la viabilité du commerce de proximité</b>	
<b>Mieux connaître la situation financière des commerces existants</b>	
37 11	Conduite d'une étude sur la santé financière des commerces
<b>Explorer le potentiel de développement de l'offre commerciale (commerces et marché)</b>	
3721	Conduite d'une analyse des zones de chalandises sur le quartier en lien avec les besoins exprimés par les habitants (particulièrement le marché du Val des Roses)
3722	Identification, rénovation et requalification du bâti à destination des entreprises et des commerces de proximité
<b>Stimuler et conforter les habitants entrepreneurs</b>	
<b>Améliorer la connaissance des entreprises immatriculées du quartier</b>	
3811	Action de croisements statistiques des fichiers
<b>Renforcer l'accompagnement des créateurs d'entreprises</b>	
3821	Amélioration de la coordination des acteurs et de la complémentarité des dispositifs en vue d'une accession des porteurs de projets aux services existants
3822	Mise en place d'un service de base de création d'activités : Cité Lab
<b>Intensifier l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail</b>	
<b>Renforcer la participation des femmes et des jeunes au marché du travail</b>	
3911	Renforcement des actions de repérage et d'accompagnement des jeunes en âge de travailler non inscrits à Pôle Emploi pour créer ou renforcer le contact avec les jeunes désœuvrés
	CBE - Impulser et fédérer des actions en faveur de l'orientation, de l'emploi et de la formation
3912	Mise en place d'un dispositif de repérage et d'accompagnement des femmes en âge de travailler à Pôle Emploi : accompagnement formatif vers l'emploi des demandeuses d'emploi
3913	Renforcement des interventions en milieu scolaire visant à réduire les inégalités femmes-hommes
3914	Développement des modes de garde en horaires et fréquences atypiques en lien avec la création de la maison de l'enfance et de la santé
<b>Enrichir et diversifier les outils visant le développement de l'employabilité des femmes et des jeunes notamment</b>	
3921	Chantiers professionnels, humanitaires pour les jeunes notamment du QPV
3922	Augmentation des clauses sociales dans les marchés publics
3923	Soutien de l'activité des entreprises d'insertion
3924	Soutien à la prescription des contrats aidés par l'Etat en lien avec les collectivités
3925	Orientation des jeunes à des manifestations d'intérêt pouvant faciliter leur employabilité
3926	Mise en place de « chantiers permis de conduire », financés par la Collectivité en échange de services citoyens
3927	Expérimentation de tous types d'actions visant à favoriser la demande d'emploi : Club emploi
<b>Lutter contre les discriminations d'accès à l'emploi des jeunes diplômés</b>	
3931	Objectiver les différences de traitement entre les demandeurs d'emploi pour répondre par des actions adaptées